

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE VILLAINES LA GONAIS

Séance du 18 Avril 2016

L'an deux mil seize et le dix-huit avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. ODEAU, Maire.

Présents : Mmes Péan Bray Lepron Breteau

Mrs Breton Blondeau Penicaud Perot Verrier

Absents avec procuration : Mme Bontemps et Mrs Mallet et Bigot

Excusées : Mmes Tuffier et Vadé

Mme Péan a été nommée secrétaire.

Achat parcelle A 306 pour 260m2.

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 29 février 2016 concernant l'achat de la parcelle se situant entre la route départementale et l'aire de loisirs près du pont de l'Huisne. Après avoir sollicité un avis domanial pour en connaître l'estimation et la proposition de vente de Monsieur Lecomte Robert, propriétaire, le conseil municipal décide, après en avoir délibéré, d'acquérir cette parcelle de 260 m2 pour un montant de 650€, les frais d'actes étant à la charge de la commune.

Des crédits sont inscrits aux comptes 6226 et 2111 pour cette acquisition.

Les membres du conseil chargent Monsieur le Maire de la signature de tous documents relatifs à cette opération.

Reprise de la voirie suite aux travaux d'enfouissement électrique, téléphonique et du réseau d'eau ; lancement de la consultation.

Les travaux d'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques du lotissement Beauregard sont en voie d'achèvement. Les travaux sur le réseau AEP vont démarrer le 9 mai pour une durée 2,5 mois. Concernant la voirie, une remise en état générale du quartier Beauregard est à réaliser.

Monsieur le maire propose au conseil de lancer une consultation afin de remettre en état le restant de voirie qui n'est pas prévu d'être repris dans le cadre des opérations d'enfouissements des réseaux d'eau et d'électricité.

Un programme est également proposé pour le renforcement de voies communales et des chemins ruraux faisant suite à la commission des travaux du 19 mars.

Pour l'ensemble de ces travaux de voirie, le conseil municipal, après en avoir délibéré autorise Monsieur le Maire à lancer la consultation auprès des entreprises.

Projet départemental de renforcement du réseau électrique Chemin de la Grouas et de la Veillère.

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil d'un projet proposé et financé par le département pour un renforcement et enfouissement électrique des réseaux chemin de la Veillère.

Cette opération nécessitant une tranchée pour relier ce réseau au poste de la route de Sceaux en descendant le chemin de la Grouas, le conseil municipal a sollicité le conseil départemental afin de chiffrer l'enfouissement du réseau aérien sur le parcours de la tranchée. Une estimation du coût des travaux sera transmise à la commune courant juin 2016. L'éventualité de reprendre une partie du réseau EU sera étudiée.

Le conseil donne son accord pour l'étude de ce projet.

Logement communal.

Monsieur DODIER Mickaël nous fait part de son désistement pour la location du logement communal situé 1 route de Saint Maixent. Monsieur BLIARD Teddy, Madame LANCELIN Amélie qui avait présenté un dossier de demande de logement sont toujours intéressés. Au vu des pièces fournies au dossier et après examen de ce dernier, les membres du conseil après en avoir délibéré et à l'unanimité leur attribuent le logement.

Le prix de la location est fixé à 450€ mensuel avec un dépôt de garantie correspondant à un mois de loyer soit 450€, les ordures ménagères seront à la charge des locataires et réglées à réception du titre de recettes envoyé au 4^{ème} trimestre de l'année. Le bail est établi pour une durée de 6 ans à compter de 1^{er} Juin 2016 avec révision annuelle selon l'indice de référence publié par L'INSEE.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil chargent Monsieur le Maire de la signature du bail et de tous documents relatifs à cette location.

Modification du relais de la téléphonie mobile situé à la Plouterie.

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil d'un projet de réaménagement du site orange situé sur le pylône lieu-dit « La Plouterie ». L'évolution de ce site a pour objectif de satisfaire les exigences de qualité du réseau de téléphonie mobile orange en faisant évoluer le réseau 3G et en permettant l'accès à la 4G dans le périmètre couvert.

Un dossier est à la disposition du public en mairie.

L'Ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h20
Approbation de la séance du 18 avril 2016; le Maire Michel ODEAU